

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 16 avril 2026**

Dole - 18H30

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 77

Nombre de procurations : 7

Nombre de votants : 84

Date de la convocation : 10 avril 2026

Date de publication : 23 avril 2026

### **Conseillers présents**

ANTOINE Patricia	EPAILLY Nicolas	MEUGIN Olivier
AUVERNOIS Pascal	FICHERE Jean-Pascal	MILLIER Cyril
BACLET Jean-Luc	FIUMANA Christiane	MIRAT Maryline
BERTHAUD Mathieu	FRISA Gaétan	MONNERET Christophe
BOICHUT Elodie	GAGNOUX Jean-Baptiste	MURA-BIRON Aurélie
BOITET Julie	GAUTHRAY-GUYENET Thierry	MUSSOT Jean-Paul
BOLIS Christine	GIROD Jacques	OUDOT-LUPO Anna-Maria
BONIN Jean-Luc	GOMET Nicolas	PANNAUX Joël
BONJOUR Thierry	GRUET Justine	PERNOUX Annie
BOUFFAUT Mathilde	GUERRIN Bernard	POIGEAUT Dominique
BOURDET Alain	GUIBELIN Hervé	RAMAUX Ingrid
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	HIERHOLZER Thomas	REBILLARD Jean-Michel
BROCARD Claire	JARROT Laetitia	ROBERT Jean-Claude
BRUGNOT Florence	JEANNEROD Georges	ROUGIER Delphine
CALINON Séverine	JOBELIN Sophie	ROUX Serge
CERNELA Patrice	LABOUROT Céline	ROY Jean-Yves
CHAFFANGE Gilles	LAVRUT François	RYAT Thomas
CHAMPANHET Stéphane	LEFEVRE Jean-Philippe	SAGET Emmanuel
CHEVAUX Myriam	LEGRAND Jean-Luc	SOLDAVINI Grégory
CRETIN-MAITENAZ Blandine	MARCHAND Pascal	STEFANUTTI David
DAUBIGNEY Jean-Michel	MARCHAND Sylvette	STOLZ Julien
DEJEAN Sylvie	MATHIOT Agnès	THEVENIN Héléne
DELAINE Isabelle	MAZIER Bruno	TOUAMA Fatiha
DOUZENEL Alexandre	MELET Joëlle	TROGER Christelle
DUPRE Philippe	MENETRIER Louis-Joseph	TRONCIN Dominique

### **Conseillers suppléés**

CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian      LACROIX Olivier suppléé par BARDOUX Catherine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

BERNARDIN Daniel donne procuration à JEANNEROD Georges  
 BERTHET Romain donne procuration à GRUET Justine  
 FRANCHINI Patrick donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
 GRENIER Laurence donne procuration à MARCHAND Sylvette  
 MBITEL Mohamed donne procuration à MIRAT Maryline  
 NONNOTTE Catherine donne procuration à MAZIER Bruno  
 ROCHE Paul donne procuration à CHAMPANHET Stéphane

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

Néant

**Objet : Fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et des membres du Bureau Communautaire ayant reçu délégation**

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Le Président informe l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de l'établissement public de coopération intercommunale. Son octroi nécessite une délibération.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe, au Président, Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation (articles L.5211-12 du CGCT). Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint à la délibération.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole appartient à la strate de 50 000 à 99 999 habitants,

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président, correspondant soit au nombre maximal de Vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L.5211-6-1, soit au nombre existant de Vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

L'enveloppe financière maximale est donc calculée de la manière suivante :

Indemnité du Président (110% de l'indice brut terminal de la fonction publique) + produit de 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre de Vice-présidents (13),

soit une enveloppe globale annuelle pouvant être attribuée de 336 405,06 euros.

Dans le respect de cette enveloppe indemnitaire, il est également possible d'octroyer des indemnités aux conseillers ayant reçu une délégation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** aux élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (Président, Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation), dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, des indemnités de fonction aux taux suivants :
  - Président** : 95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - Vice-présidents** : 32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
  - Membres du bureau délégués** : 13 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DE FIXER** l'enveloppe financière globale annuelle à 335 418,54 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les indemnités de fonction sont versées mensuellement et seront revalorisées automatiquement en fonction de l'évolution de la réglementation.

SCRUTIN            POUR : 71  
                          CONTRE : 2  
                          DONT 7 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 10  
NE SE PRONONCE PAS : 1

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Moyens et Ressources/Ressources Humaines
- Conseillers communautaires concernés

*Fait à Dole, le 16 avril 2026.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

*Jean-Pascal FICHERE.*



**Tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres  
du Conseil Communautaire  
(annexé à la délibération)**

<b>Fonction</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>Pourcentage Indice Brut Terminal de la Fonction Publique</b>
Président	Jean-Pascal FICHÈRE	95
1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Hélène THEVENIN	32
2 <sup>ème</sup> vice-présidente	Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	32
3 <sup>ème</sup> vice-président	Bernard GUERRIN	32
4 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Baptiste GAGNOUX	32
5 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Michel DAUBIGNEY	32
6 <sup>ème</sup> vice-président	Olivier MEUGIN	32
7 <sup>ème</sup> vice-président	Grégory SOLDAVINI	32
8 <sup>ème</sup> vice-président	Julien STOLZ	32
9 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Philippe LEFÈVRE	32
10 <sup>ème</sup> vice-président	Thierry GAUTHRAY-GUYENET	32
11 <sup>ème</sup> vice-président	Christophe MONNERET	32
12 <sup>ème</sup> vice-président	Jean-Yves ROY	32
13 <sup>ème</sup> vice-président	Mathieu BERTHAUD	32
Membre du bureau délégué	Julie BOITET	13
Membre du bureau délégué	Séverine CALINON	13
Membre du bureau délégué	Alexandre DOUZENEL	13
Membre du bureau délégué	Philippe DUPRÉ	13
Membre du bureau délégué	Patrick FRANCHINI	13
Membre du bureau délégué	Jacques GIROD	13
Membre du bureau délégué	Céline LABOUROT	13
Membre du bureau délégué	Olivier LACROIX	13
Membre du bureau délégué	François LAVRUT	13
Membre du bureau délégué	Bruno MAZIER	13
Membre du bureau délégué	Maryline MIRAT	13
Membre du bureau délégué	Jean-Paul MUSSOT	13
Membre du bureau délégué	Thomas RYAT	13